

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1981)  
**Heft:** 604

**Artikel:** MM. Ducret et Vernet face au financier Gaon  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012197>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Monétarisme helvétique

*fois l'an, si bien qu'on peut profiter astucieusement de ce décalage dans le temps pour commencer par refroidir les prix de tous les produits qui font l'objet d'un relevé mensuel. Bien évidemment, la charge supportée par les locataires sera, dans cette perspective, d'autant plus lourde que le loyer pèse fortement dans le budget des ménages, ce qui est le cas des milieux plus modestes.*

*Cette politique de monétarisme à l'helvétique ne va donc pas de soi. Est-elle aussi celle du Conseil fédéral? Aussi celle du Parlement?*

*Pour nous, la lutte contre l'inflation, dont la*

*nécessité n'est pas contestée, comprend d'autres paramètres, entre autres:*

- *Refus de la diminution du pouvoir d'achat, c'est-à-dire défense intégrale des revenus salariaux et des rentes AVS, pleinement indexés.*
- *Engagement d'un programme de construction de logements et d'investissements liés aux économies d'énergie.*
- *Limitation de toute hausse du taux hypothécaire, notamment par l'orientation sur ce secteur des capitaux du deuxième pilier et de l'épargne traditionnelle et aussi par réduction (négociable?) des marges bénéficiaires des banques.*
- *Soutien aux régions les plus touchées.*
- *Surveillance des prix.*

*Cette liste n'est pas un programme. Mais il est difficile d'admettre que la politique économique soit le seul fait de la Banque Nationale Suisse, invoquant, dans le plus pur style néo-libéral, les idées à la mode.*

cette offre a été largement répercutée par une presse qui sait ses lecteurs très sensibilisés à la crise du logement, très sévère dans la cité de Calvin.

Un élément à mettre en tout cas à l'actif de M. Gaon: la substance d'un rapport Battelle sur le logement, rédigé à l'intention du Conseil d'Etat et que le changement de conjoncture en 1973 reléguait prématurément dans un tiroir de l'administration (nous en avions parlé dans ces colonnes).

Dans ce travail, bourré d'informations intelligentes et courageuses sur la situation de crise aiguë qui sévissait à l'époque — crise aggravée à Genève par l'importance de facteurs spécifiques: exiguïté du territoire, importance des achats étrangers — un chapitre particulièrement novateur posait le problème sous l'angle de l'économie «pure».

### GASPILLAGES

Rappel. C'est une constante universelle du secteur de la construction d'avoir une production par

à-coups. La multiplicité des agents (entrepreneurs, promoteurs, investisseurs), en majorité d'envergure faible ou moyenne, les amène à suivre aveuglément la demande sans tenter de la poser: tous se lancent ou se retirent en même temps... avec des conséquences qui ne se manifestent que trois ou quatre ans après.

Ces à-coups, outre un décalage patent entre l'offre et le demande, ont pour résultat un gonflement aussi spectaculaire que rapide, puis une démobilitation aussi soudaine de l'appareil de production, phénomène bien trop brutal pour n'être pas coûteux et qui se répercute inévitablement sur les prix dans la construction.

La taille restreinte des entreprises les obligent, dans les remous consécutifs à ces à-coups, à accepter des commandes trop diverses, à passer d'une école à un immeuble locatif pour revenir à un hôtel, avec le désavantage majeur de ne pouvoir réellement faire fructifier leur expérience acquise, et d'alimenter ainsi le gaspillage (des forces et de l'argent disponibles).

Autre raison du coût élevé de la construction: la densité des architectes, plus élevée à Genève que partout ailleurs en Suisse. Quand on sait que ces spécialistes-là sont, selon les règles helvétiques en vigueur, rémunérés au pourcentage, on comprend que ce n'est pas de ce côté qu'il faut attendre des économies.

### UN RÔLE POUR LE GOUVERNEMENT

Un gouvernement soucieux de loger convenablement ses administrés aurait dû être l'instance motrice d'une coordination des promoteurs, des entrepreneurs et des architectes, garantissant aux pools qu'ils auraient constitué des commandes établies sur des années en contrepartie d'une sérieuse baisse des prix. On aurait ainsi pu aboutir à une semi-industrialisation de la production. Qu'on veuille bien admettre que cette organisation n'aurait pas débouché forcément sur un produit de masse: impossible d'oublier les erreurs de l'Avanchet où uniformité de la construction et densité de

### GENÈVE

## MM. Ducret et Vernet face au financier Gaon

L'entrée de M. Nessim Gaon au début de l'été sur la scène genevoise du logement pourrait avoir une signification plus importante qu'on ne l'imagine. On se souvient que le propriétaire du Grand Casino/Noga Hilton, grand promoteur devant et derrière l'Eternel, avait fait appel à la police pour déloger les squatters d'un immeuble promis à la démolition pour permettre l'extension de son hôtel. Immédiatement des affiches sauvages un peu partout à travers la ville: «Le fric appelle les flics». Sale coup pour l'image de marque. Riposte d'envergure: M. Gaon annonce donc qu'il est prêt à prendre la tête d'une opération regroupant tous les milieux intéressés en vue de la construction de 10 000 logements sociaux.

L'été aidant, sur fond de campagne électorale,

l'habitat sont la traduction style Goehner-Crédit Suisse des banlieues de Barcelone.

Le gouvernement genevois n'a pas choisi cette voie qui supposait imagination et largeur d'esprit. De simples raisons politiques excluaient qu'il examine cette possibilité à l'époque. Aujourd'hui la crise est là et le parti radical, le parti démocrate-chrétien aussi, en touchent du doigt les retombées politiques.

Il reste que M. Gaon est un promoteur imaginatif et efficace. Sa «carrière» est largement fournie et il n'en est plus à devoir imaginer son activité professionnelle en fonction d'une rentabilité personnelle maximum. Il peut donc mener à bien une opération de cette envergure. A moins que les 10 000 logements sociaux ne soient qu'un contre-feu journalistique pariant sur la capacité d'oubli de l'opinion publique.

Au demeurant, une telle opération exige un appui total du Conseil d'Etat, ce qui signifierait un retournement total de ligne de conduite.

Depuis 1973 l'exécutif a systématiquement démantelé les instruments mis au point par les équipes précédentes pour venir à bout de la crise des années soixante. M. Vernet, conseiller d'Etat libéral, chargé des Travaux publics, a été élu pour en finir avec une politique d'achats de terrains jugée bien insuffisante par les auteurs du rapport Battelle déjà cité.

Depuis l'arrivée aux Finances de M. Ducret, conseiller d'Etat radical, les crédits nouveaux pour le financement des HLM ont été quasiment supprimés et le nombre de mises en chantier des logements de ce type a chuté de manière vertigineuse (n'incluons pas M. Wellhauser, autre libéral et «responsable officiel» du logement: on ne tire pas sur les ambulances).

Pour ces deux magistrats, tant le radical que le libéral, partisans de la libre entreprise, il s'agissait d'aider le secteur privé, alors en difficultés, en lui confiant le maximum de tâches et de décharger le budget de l'Etat de subventions extrêmement lourdes (le système actuel est un tonneau des Danaïdes; en bénéficient autant les promoteurs et les entre-

preneurs que les locataires). Pour couronner le tout, des milliers de logements ont été illégalement transformés en locaux commerciaux avec l'accord tacite de M. Vernet.

Au bout de tout cela, un diagnostic irréfutable: la construction de logements laissée au seul secteur privé est en crise, tant sur le plan des logements disponibles que sur celui des prix (prix moyen d'un «trois pièces» nouveau, soit deux chambres et une cuisine, en mai 1981: Fr. 876.—). Quoi qu'il arrive, cette crise ira s'aggravant pendant les années à venir. Si le gouvernement genevois veut s'engager aujourd'hui dans la voie indiquée par M. Gaon, il reviendra de loin! Il faut admettre qu'un tel retournement n'est pas exclu: M. Ducret, fin tacticien et beaucoup moins idéologue que M. Vernet, vient d'annoncer un accroissement substantiel des subventions à la construction des HLM... Attendons pour conclure que les élections soient passées.

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Toujours la misère...

J'ai été un peu sévère, peut-être, à l'endroit de MM. Werner et Marejko. Leur livre (DP 603) n'est qu'un exemple parmi d'autres de cette misère intellectuelle qu'ils prétendent dénoncer.

Hélas, il faut se rendre à l'évidence: nos voisins français sont désormais parmi les sous-développés culturels — espérons que l'arrivée au pouvoir de Mitterrand va changer cela...: je lis dans *Médias et Langage* N° 10-11 (mai-juin 1981), paraissant à Paris, ces lignes mémorables (tirées d'un entretien avec Pierre Emmanuel):

«La peur fondamentale des écrivains suisses romands c'est d'être absorbés culturellement (?). (...) Nous ne connaissons pas la littérature de Suisse romande. A part Stravinski (sic) ou Marcel Raymond ou quelques grands critiques qui font partie de l'universalité de notre culture...»

Je me refuse à croire que Pierre Emmanuel, que je rencontrais aux Entretiens d'Oron en 1942, confondait Stravinski et Starobinski, lequel était lui aussi présent! Mais écoutez la suite:

«On connaît très mal Zermatt.» (sic!!!)

Cependant l'intervieweur, Alain Druault, ne demeure pas en reste: «Je crois que si on demande à un intellectuel français de citer des noms d'écrivains suisses, mis à part Ramuz et Cingria, peut-être un peu Maurice Chapatte (sic) et Jacques Chessex, à cause du prix Goncourt!...» (Le point d'exclamation, celui-là, n'est pas de moi!)

Bien. Vous me direz que la Suisse continue d'être aux yeux des Français un peuple de bergers, occupé à traire sa vache et à vivre paisiblement. Mais il y a l'étonnant document publié par le *Canard enchaîné* (20 août):

Ayant envoyé son dernier bouquin, *Arthur Rimbaud, la marche au soleil* à la rédaction d'Antenne 2, Xavier Grall a eu l'honneur d'une réponse accueillante, adressée à son éditeur par l'adjoint d'Elkabach, Louis Bériot:

*Le rédacteur en chef de l'information Louis Bériot  
à*

*Monsieur Arthur Rimbaud*

*Cher Monsieur,*

*J'ai bien reçu votre dernier ouvrage intitulé: «La Marche au soleil» et vous en remercie.*

*Très attentivement vôtre.*

*Louis Bériot*

Après quoi, on a presque envie de féliciter W. et M. de faire de Gottfried Keller un écrivain du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle: ils auraient pu confondre avec le savant atomiste Teller, ou le théologien Kemmer, ou la sociologue Geneviève Heller...

J'exagère?

Hier, la radio française, suivie avec empressement par Radio-Sottens, annonçait la mort de Spire, le journaliste, Dieu sait pourquoi, croyant devoir prononcer à l'anglaise (et s'imaginant prononcer à l'anglaise!) le nom de M. Speer, l'ancien ministre du III<sup>e</sup> Reich.

J. C.